

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE**

Séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2022 à 19 heures, à l'édifice municipale, au 9 avenue du Phare

Étaient présent(e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire  
Madame Marie-Laure Rioux, conseillère  
Madame Valérie Bertrand Lemay, conseillère  
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller  
Monsieur Marc-André Dinél, conseiller

Sont absent(e)s :

Madame Valérie Allard, conseillère  
Madame Guylaine Marin, conseillère

Aussi présente :

Madame Mélanie Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière

#### **VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, M. Le Maire Yves Sohier, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Mme Mélanie Lévesque, directrice générale, agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

## **Séance ordinaire du 6 juillet 2022**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022
5. Adoption des comptes pour paiement
6. Résolution : Entente entre la Corporation de développement de La Martre et La Municipalité de La Martre
7. Résolution : Nomination d'un maire suppléant
8. Résolution : Formation du comité de suivi de la Politique MADA
9. Résolution : Demande d'utilisation de l'emprise municipale sur la route de la Rivière – Les Entreprises 3B Inc. – Installation de fibre optique
10. Résolution : Demande de permission voirie MTQ
11. Résolution : Demande d'appuie au projet d'aménagement de la plage

12. Résolution : Acceptation de la soumission des Armoires des Monts
13. Information : Bris d'aqueduc
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ DINEL ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

APRÈS ANALYSE DES COMPTES, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE BERTRAND-LEMAY ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le paiement des comptes fournisseurs pour la somme de 14 714.86\$

**RÉSOLUTION : 2022-07-132 – ENTENTE ENTRE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA MARTRE ET LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de La Martre désire acquérir les bâtiments situés sur le site du Phare soit : La maison du gardien et l'Abri du Criard;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, la Corporation de développement doit procéder à un emprunt auprès de la SADC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Corporation de développement de La Martre a besoin de l'appui financier de la municipalité de La Martre;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

1. Se porte garante du prêt consentit à la Corporation de développement de La Martre par la SADC de La Haute-Gaspésie;
2. Autorise monsieur Yves Sohier, maire à signer, au nom de la municipalité tous les documents nécessaires au cautionnement du prêt;
3. Apporte une aide financière à la Corporation de développement de La Martre pour ce projet, et ce, pour un montant de 10 000.00\$

**RÉSOLUTION : 2022-07-133 - NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant dans le cas où le maire monsieur Yves Sohier serait absent;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ DINEL ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE

LA MARTRE nomme madame la conseillère Guylaine Marin, remplaçante du maire du 1er août 2022 au 31 octobre 2022;

**RÉSOLUTION : 2022-07-134 – FORMATION DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE MADA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre a complété le volet 1 de démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté une nouvelle politique aînée (2022-2025)

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du volet 2 (mise en œuvre) de la démarche MADA nécessite la nomination d'un comité de suivi;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi aura comme mandat de suivre la mise en œuvre du plan d'action de la politique aînée (2022 - 2025) de la municipalité, proposer des correctifs s'ils s'avèrent nécessaires, mettre en œuvre certaines actions en plus de documenter la mise en œuvre en préparation de prochaine mise à jour de la politique

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC ET RÉSOLU PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE procède à la création d'un comité de suivi MADA qui sera sous la responsabilité du l' élu responsable des questions aînées (RQA) et composé des personnes suivantes.

**Membres du comité de suivi :**

Membres (prénom/nom)	Organisme/citoyen
Marie-Laure Rioux	Responsable élu RQA/Conseillère de la Municipalité de La Martre
Yves Sohier	Maire
Rogers Fournier	Citoyen
Guylaine Marin	Conseillère
Line Parenteau	Citoyenne

**RÉSOLUTION : 2022-07-135 – DEMANDE D'UTILISATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE SUR LA ROUTE DE LA RIVIÈRE – LES ENTREPRISES 3B INC. – INSTALLATION DE FIBRE OPTIQUE**

CONSIDÉRANT la demande déposée au conseil, par Les Entreprises 3B inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but d'obtenir l'autorisation d'utiliser la servitude de la route de la Rivière appartenant à la municipalité afin d'y enfouir la fibre optique pour alimenter ses installations acéricoles situées sur la route de la Rivière en internet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ que la municipalité de La Martre autorise Les Entreprises 3B inc. à utiliser sa servitude de la route de la Rivière afin d'y enfouir sa fibre optique jusqu'à ses installations acéricoles.

### **RÉSOLUTION : 2022-07-136 – DEMANDE DE PERMISSION VOIRIE MTQ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre, en collaboration avec le comité citoyen Nourrir notre monde, souhaite réaliser des aménagements complémentaires entourant la descente de plage déjà construite par le MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement prévoit la revégétalisation de l'enrochement de part et d'autre de la descente actuelle ainsi que l'aménagement d'un sentier de gravier à travers l'enrochement qui faciliterait un accès plus universel à la plage pour les poussettes et l'installation de mobilier urbain comme des bancs une table à poisson ;

CONSIDÉRANT QUE les plans détaillés du projet seront réalisés par un architecte du paysage et qu'avant d'engager les sommes nous souhaitons connaître les distances de dégagement et autres éléments légaux à respecter afin que notre projet soit conforme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE BERTRAND-LEMAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

1. Transmettre au Ministère des Transports du Québec les plans sommaires du projet ;
2. Transmettre au Ministère des Transports du Québec les détails relatifs au projet d'aménagement paysager ;
3. Demande au Ministère des Transport du Québec de lui transmettre les informations et autorisations nécessaires à la mise en œuvre du projet.

### **RÉSOLUTION : 2022-07-137 – DEMANDE D'APPUIE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE**

CONDISÉRANT QUE La Municipalité de La Martre désire appuyer le projet de revitalisation de l'accès à la plage;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de La Martre désire contribuer en nature, et ce, à la hauteur de ses capacités;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de La Martre désire participer au projet, notamment en demandant les autorisations nécessaires auprès du Ministère des Transports du Québec ainsi qu'en assumant la gestion financière à la réalisation de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

1. Appui le comité du LAB Nourrir notre monde dans la réalisation de ce projet d'autonomie alimentaire;
2. Autorise la directrice générale, madame Mélanie Lévesque à signer l'entente de financement avec Nourrir notre monde.

### **RÉSOLUTION : 2022-07-138 – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DES ARMOIRES DES MONTS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre désire rénover le local des 50 ans et plus;

CONSIDÉRANT la soumission reçue, par Armoires des Monts, pour les armoires de cuisine;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ DINEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE accepte la soumission d'Armoires des Monts au montant de 8 793.29\$.

**INFORMATION : BRIS D'AQUEDUC**

Monsieur le maire informe les membres présents à la séance du conseil que le bris d'aqueduc qui s'est produit au printemps et ayant diminuer le débit d'eau chez certains citoyens du secteur est a été localiser dans la rue des Buissons. Celui-ci sera réparer au cours de la semaine suivante.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :** M. Le maire ainsi que les membres du conseil répondent aux questions du public.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée à 19 h 20.

---

Yves Sohier  
Maire

---

Mélanie Lévesque  
Directrice générale

